REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gard

SICTOMU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 13 octobre 2026

Date d'envoi de la convocation :
29 septembre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
70	50	2

Votes		
Pour	Contre	Abstention
52	0	0

Objet de la délibération

N° 28-2026-10-13
Création et Installation des membres des commissions thématiques

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-huit heures, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Vers-Pont-du-Gard, en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Président du SICTOMU.

PRÉSENTS :
Mesdames : C. TOURNAYRE, I. BIANCO, C. BENITO, L. BOUCHET, C. CARON, C. SAULNIER, M. FEI, L. CORBIERE-CICERON, A. RENAULT, M. BOULNOIS, C. SAVARY, L. ANDRE, N. POMMET, C. BERRUTO-CLARY, J. MAZIER., N. TEISSIER, P. OLIVE, C. COMES.

Messieurs L. BOUCARUT, M. NANTA, G. DAUTREPPE, J. VALLESPI, D. SABATIER, A. DUFAUD, P. VINÇON, E. SOURO, M. GENVRIN, S. COMBES, L. DIOGON, J.-P. CARON, F. BASTIDE, D. SAORIN, M. DALVERNY, F. LEVESQUE, D. SERRE, A. ELKHALFI, B. LE FOURN, A. VERTAURE, A. ROUAUD, L. VEYRAT, P. JEAN, V. SOULIER-REYNAUD, B. CANAL, S. MAZIER, L. BOYER, G. ATTIGUI, J. MAURIN, V. MARTINEZ, P. RATEAU, M. POULON.

POUVOIRS :
1- M. SABIANI Pierre Jean donne procuration à Mme TOURNAYRE
2- Mme LAMIRAULT Céline donne procuration à M. DIOGON.

EXCUSÉS :
Mesdames : GIESEN-BURNET Lou, VAN DER PLAS Caroline, TORTOSA Marine, LAMIRAULT Céline, GARCIA Maud, GRILLO Florence, MAILLE Evelyne, HAJEK Alexandra, DESCHAMPS Séverine.

Messieurs : SABIANI Pierre-Jean GUILLAUMONT Rodolphe, MUFFAT-JEANDET Didier, ROUVIER-COROUGE Philippe, MONIEZ Maxime, BESSE-DESMOULIERES Fabrice, LANGLASSE Jean-Luc, GRANGE Jean-François, PAILHON Christophe, DE NONI Georges, MATEO Stéphane, DERANCY Dominique, GUILLE Sébastien, THOMAS Patrick, VINCENT Dominique, PIN Bruno, MILESI Laurent.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DUFAUD, (de la commune de Collias), Communauté de Communes Pont du Gard

Sur proposition de Monsieur le Président :

Vu l'examen en Bureau du 22 septembre 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-22,

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux et des membres du Comité Syndical,
Considérant la nomination de M. Frédéric LEVESQUE à la Présidence du SICTOMU lors du Comité Syndical du 12 mai 2026,

Considérant que le Président a expliqué qu'il était opportun, dans la continuité de ce qui avait été entrepris lors de la précédente mandature, de créer des commissions thématiques qui instruisent, préparent les affaires soumises par l'exécutif (le Président et les membres du Bureau), et étudient les dossiers intéressant les champs de compétences des vice-présidents,
Etant précisé que ces commissions, non obligatoires, émettent un simple avis consultatif et ne disposent pas de pouvoir décisionnel.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès
Quartier Bord Nègre – D. 3 bis – 30210 ARGILLIERS - tél : 04.66.22.13.70 – fax : 04.66.22.26.11
www.sictomu.org

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-253001135-20261014-28_2026_10_

En fonction des orientations stratégiques, des projets à venir les commissions thématiques présentées sont les suivantes :

Il est précisé que chaque groupe de travail est animé par un Vice-Président et des membres titulaires, le Président, Monsieur LEVESQUE, en est membre de droit.

* **La Commission Optimisation et Performances de la Collecte**, sous la délégation de Monsieur MAURIN est constituée d'un Président et de 7 membres titulaires :

Monsieur VALLESPI
Monsieur VERTAURE
Monsieur SERRE
Madame HAJEK
Monsieur POULON
Madame FEI DA SILVA
Monsieur PAILHON

Son objet est :

- De prendre en compte les évolutions réglementaires techniques et fiscales attendues ou prévisibles en matière de gestion des déchets,
- **D'être le garant de l'atteinte dans les délais des objectifs de 65 % de valorisation matière** et, de fait, de l'amélioration continue des performances au sein de chacune de nos communes,
- De proposer sur ces bases de performance et, pour chacun des territoires, les stratégies de gestion et de réduction des déchets les plus adaptés,
- D'analyser les modalités actuelles de collecte au sein du SICTOMU et de proposer les optimisations envisageables, (par flux produits, par typologie d'habitat, par nature des usagers) et par ajustement des organisations (réduction des fréquences de collecte),
- De créer et suivre des indicateurs pertinents de performance des territoires,
- D'examiner les facteurs de mutation et les conditions de réussite,
- De restituer ce travail à l'occasion des bureaux syndicaux.

* **La Commission Communication**, sous la délégation de Monsieur DUFAUD est constituée d'un Président et de 6 membres titulaires :

Madame TOURNAYRE
Monsieur ROUVIER-COROUGE
Monsieur DE NONI
Monsieur RATEAU
Monsieur POULON
Monsieur DERANCY

Son objet est :

- D'animer la commission « Communication »,
- D'arrêter la politique de communication développée par le SICTOMU en faveur de la protection de l'environnement et de la prévention des déchets,
- De définir les cibles et stratégies de communication en prenant en compte les actions et perspectives de réduction des déchets élaborées dans le cadre des autres commissions thématiques,
- De mettre en place les outils, supports, partenariats (écoles, médias, collectivités, associations…),
- D'organiser le lien avec les communes, communautés de communes, l'Entente gardoise, syndicats de traitement, afin d'atteindre une cohérence à l'échelle du territoire du SICTOMU mais aussi au sein du département du Gard,
- D'élaborer l'architecture, le contenu et la mise à jour du site internet de la collectivité,
- De produire les campagnes annuelles de communication élaborées avec l'entreprise Fulchiron,
- De valoriser l'image et l'expertise du Syndicat aux niveaux local, régional et national,
- De restituer ce travail à l'occasion des Bureaux Syndicaux.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès
Quartier Bord Nègre – D. 3 bis – 30210 ARGILLIERS - tél : 04.66.22.13.70 – fax : 04.66.22.26.11 – email :
www.sictomu.org

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-253001135-20261014-28_2026_10_

* **La Commission des Ressources Humaines**, sous la délégation de Monsieur VALLESPI est constituée d'un Président et de 4 membres titulaires :

Monsieur DUFAUD
Monsieur BOYER
Madame TEISSIER
Madame BIANCO

Son objet est :

- De définir et optimiser les besoins en ressources humaines et de les adapter au regard des services et de la saisonnalité des missions,
- D'organiser la répartition des personnels et de viser le contenu des fiches de postes,
- De participer aux commissions de recrutement,
- D'analyser le temps de travail des personnels dans le respect des 1607 h annuelles et les besoins en heures supplémentaires et en astreintes, …
- D'examiner les demandes de formations et les vœux des personnels, et de construire un plan pluriannuel de formation,
- D'examiner les demandes de reclassements ou de détachements des personnels,
- D'instruire les dossiers en lien avec le centre de gestion départemental et les autres instances,
- De produire une veille sociale auprès de l'ensemble des agents,
- De valider les comptes du COS et d'affecter les éventuelles subventions,
- De restituer ce travail à l'occasion des bureaux syndicaux.

* **La Commission Finances**, sous la délégation de Monsieur VEYRAT est constituée d'un Président et de 6 membres titulaires :

Monsieur VALLESPI
Monsieur ROUAUD
Monsieur NANTA
Madame GIESEN-BURNET
Madame LAMIRAULT
Monsieur ROUVIER-COROUGE

Son objet est :

- De prendre en compte les évolutions réglementaires et fiscales attendues ou prévisibles en matière de déchets,
- D'en examiner les impacts de moyen et de longs termes pour notre collectivité,
- D'analyser le plan pluriannuel d'investissement porté par les services,
- D'étudier les propositions budgétaires établies pour la collectivité,
- De suivre l'état des dépenses et des recettes,
- D'en examiner les trajectoires financières,
- De défendre les intérêts du Sictomu en matière de modalités et coûts de traitement des déchets,
- D'animer la commission des finances,
- De restituer ce travail à l'occasion des bureaux syndicaux.

* **La Commission Déchetteries**, sous la délégation de Monsieur VERTAURE est constituée d'un Président et de 5 membres titulaires :

Madame DESCHAMPS
Monsieur ROUVIER-COROUGE
Monsieur MARTINEZ
Monsieur SOULIER REYNAUD
Madame LAMIRAULT

Son objet est :

- D'analyser le gisement de déchets collectés en déchèteries par l'ensemble des producteurs,
- D'examiner les besoins et conditions d'intégration de nouveaux équipements en matière ou au sein des déchèteries,
- De veiller à l'augmentation des taux de valorisation et garantir la réduction des tonnages de tout venant,
- D'organiser les conditions de réception des déchets des professionnels (règlement intérieur, horaires d'ouverture, modalités d'acceptation et de facturation, …),
- De suivre la convention de gestion du haut de quai de la déchèterie de Garrigues Ste Eulalie,
- De suivre l'activité de notre partenaire Sud Rhône Environnement dans ses missions de transport, traitement et valorisation des déchets issus des déchèteries,
- D'animer la commission déchèterie,
- De restituer ce travail à l'occasion des Bureaux Syndicaux.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès
Quartier Bord Nègre – D. 3 bis – 30210 ARGILLIERS - tél : 04.66.22.13.70 – fax : 04.66.22.26.11 – email : contact@sictomu.org
www.sictomu.org

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-253001135-20261014-28_2026_10_

* **La Commission Tarification des Professionnels**, sous la délégation de Monsieur SERRE est constituée d'un Président et de 6 membres titulaires :

Monsieur MAURIN
Monsieur VALLESPI
Monsieur DAUTREPPE
Monsieur POULON
Monsieur BOYER
Monsieur GUILLAUMONT

Son objet est :

- D'examiner les limites des prestations devant ou pouvant être assurés aux professionnels,
- D'engager les professionnels sur le tri réglementaire de leurs déchets,
- De déterminer la faisabilité ou non d'une prise en charge technique par les services du SICTOMU et le cas échéant les modalités opérationnelles (fréquence, flux concernés, conditions d'accès aux conteneurs, taille des avaloirs…),
- D'en fixer le cadre réglementaire et contractuel opposable,
- De vérifier, a minima annuellement, par caractérisation la conformité des déchets mis à la collecte,
- D'accompagner les professionnels et les communes concernées sur leurs obligations de tri,
- De décomposer les modalités de facturations tout en garantissant l'entier financement du/des services par les professionnels concernés,
- De développer une tarification différentiée en fonction des volumes, de la nature et de l'origine ou de la fréquence de collecte,
- D'animer la commission RDS,
- De conduire toutes études ou analyses sur ce sujet,
- De restituer ce travail à l'occasion des Bureaux Syndicaux.

* **La Commission Optimisation de la collecte sélective**, sous la délégation de Monsieur ELKHALFI est constituée d'un Président et de 5 membres titulaires :

Monsieur DIOGON
Monsieur ROUAUD
Monsieur MAURIN
Monsieur SABATIER
Monsieur JEAN

Son objet est :

- De développer les performances de collecte sélective sur le territoire (verre, papier, emballages),
- D'élaborer un programme de suppression des zones blanches,
- D'examiner les taux de captation, refus, participations des usagers au niveau des différentes communes,
- D'engager les professionnels et assujettis à la redevance sur une démarche active de Collecte Sélective,
- De construire des indicateurs en matière de performance de collecte et de taux de refus,
- De produire un plan bisannuel d'optimisation des performances et d'en suivre les résultats,
- De proposer des actions correctives (sensibilisation, arrêt de collecte, prévention, renforcement, …),
- De restituer ce travail à l'occasion des bureaux syndicaux.

* **La Commission Prévention des déchets**, sous la délégation de Madame HAJEK est constituée d'un Président et de 4 membres titulaires :

Monsieur DIOGON, en charge des biodéchets
Madame CARON
Madame OLIVE
Monsieur GRANGE

Son objet est :

- D'analyser le gisement des déchets produits sur le territoire du SICTOMU par l'ensemble des acteurs,
- D'étudier les filières possibles de réemploi, de recyclage ou de valorisations accessibles,
- De fixer des objectifs quantitatifs de production d'OMr, de taux de performance du verre, de la collecte sélective, des refus de tri, … à échéance de 2 de 5 et 10 ans.
- D'élaborer les stratégies permettant l'atteinte de ces objectifs et développer une dynamique territoriale sur le changement durable des pratiques de nos concitoyens
- D'engager, suivre et optimiser les programmes de Prévention retenus et de le traduire sous la forme d'un PLPDMA, la labellisation TETE et Territoire Zéro Plastique
- D'évaluer et de suivre les conventions et actions existantes (ARRU, Fulchiron, SMGG, CCPG, CCPU, programme Life, Citre …),
- D'animer la commission « Prévention des déchets »,
- De restituer ce travail à l'occasion des bureaux syndicaux.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès
Quartier Bord Nègre – D. 3 bis – 30210 ARGILLIERS - tél : 04.66.22.13.70 – fax : 04.66.22.26.11 – email :
www.sictomu.org

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-253001135-20261014-28_2026_10_

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gard

SICTOMU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 13 octobre 2026

Il a été précisé que le secrétariat de chaque commission sera assuré par la présence d'agents du SICTOMU afin de préparer et assurer le bon fonctionnement de l'instance.
Pourra y siéger également toute personne invitée par le Président.
Ces commissions se réuniront au moins une fois par an et à chaque fois que le besoin le justifie, sur convocation du Président.

Il a été donné lecture par Monsieur Frédéric LEVESQUE, Président du SICTOMU, de chacune des commissions thématiques (cf. annexe détaillée).

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer les Commissions thématiques telles que susvisées ci-dessus, d'installer les membres désignés et d'en valider le mode de fonctionnement.
- De désigner les représentants conformément à l'annexe.

Ainsi fait et délibéré

Le Secrétaire de séance,
M. DUFAUD Alexandre

Fait à Argilliers, le 14 octobre 2026,
Extrait certifié conforme,

Le Président,
M. LEVESQUE Frédéric,

S.I.C.T.O.M.U Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès Quartier Bord Nègre - D3bis - 30210 ARGILLIERS

Délibération transmise au Préfet du Gard par voie dématérialisée.
Annexe(s) : Annexe détaillée
Copie à :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet Implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès
Quartier Bord Nègre – D. 3 bis – 30210 ARGILLIERS - tél : 04.66.22.13.70 – fax : 04.66.22.26.11 – email : ...
www.sictomu.org

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-253001135-20261014-28_2026_10_